



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 20 juin 2024

DS 24-021
Marché 24ADM01 Véhicules - suite à
Infructueux - Attribution lot 2 et 3

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique en particulier l'article R2122-2,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16/10/2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant la publicité réalisée (référence BOAMP n°24-44185),
Considérant l'absence d'offres recevables,
Considérant la déclaration d'infructuosité DS 24-015 du 7 mai 2024,
Considérant la relance d'un marché selon la procédure de l'article R2122-2 du Code de la
Commande Publique,
Considérant les offres reçues,
Considérant le rapport d'analyse des offres,
Considérant qu'il ressort de la pièce susmentionnée que l'entreprise Mâcon Sport Automobile a
présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 24ADM01 lot 2 et 3 à l'entreprise Macon Sport Automobile, 39
route de Lyon BP 4023 71040 MACON CEDEX9, SIRET n° 34915614100013, pour un montant de
59 764,32 euros HT.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,

Signé électroniquement par : Hervé REYNAUD
Date de signature : 21/06/2024
Qualité : Présidents